



(ID Modèle = 454913)

Ineris - 234982 - 2855029 - v1.0

26/03/2026

**Rapport d'activité 2025 - Service National d'Assistance Réglementaire sur le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) et le règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)**

Convention entre le Ministère du Travail (Direction Générale du Travail – DGT), de la Santé (Direction Générale de la Santé – DGS), et des Solidarités et l'INERIS

Programme d'appui 2025 au Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT)

## **PRÉAMBULE**

Le présent document a été réalisé au titre de la mission d'appui aux pouvoirs publics confiée à l'Ineris, en vertu des dispositions de l'article R131-36 du Code de l'environnement.

La responsabilité de l'Ineris ne peut pas être engagée, directement ou indirectement, du fait d'inexactitudes, d'omissions ou d'erreurs ou tous faits équivalents relatifs aux informations utilisées.

L'exactitude de ce document doit être appréciée en fonction des connaissances disponibles et objectives et, le cas échéant, de la réglementation en vigueur à la date d'établissement du document. Par conséquent, l'Ineris ne peut pas être tenu responsable en raison de l'évolution de ces éléments postérieurement à cette date. La mission ne comporte aucune obligation pour l'Ineris d'actualiser ce document après cette date.

Au vu de ses missions qui lui incombent, l'Ineris, n'est pas décideur. Les avis, recommandations, préconisations ou équivalents qui seraient proposés par l'Ineris dans le cadre des missions qui lui sont confiées, ont uniquement pour objectif de conseiller le décideur dans sa prise de décision. Par conséquent, la responsabilité de l'Ineris ne peut pas se substituer à celle du décideur qui est donc notamment seul responsable des interprétations qu'il pourrait réaliser sur la base de ce document. Tout destinataire du document utilisera les résultats qui y sont inclus intégralement ou sinon de manière objective. L'utilisation du document sous forme d'extraits ou de notes de synthèse s'effectuera également sous la seule et entière responsabilité de ce destinataire. Il en est de même pour toute autre modification qui y serait apportée. L'Ineris dégage également toute responsabilité pour chaque utilisation du document en dehors de l'objet de la mission.

Nom de la Direction en charge du rapport : DIRECTION STRATEGIE, POLITIQUE SCIENTIFIQUE ET COMMUNICATION

Rédaction : DUFFORT GAELLE ; COPIN STEPHANIE; HAYAUD-PIGANIOL NATHALIE

Vérification : BRIGNON JEAN MARC

Approbation : Document approuvé le 26/03/2026 par GAY DIDIER

## Table des matières

1	Introduction .....	4
2	Moyens d'information : actualisation des sites internet et lettre d'information .....	4
2.1	Fréquentation des sites internet .....	4
2.2	Mise en ligne des actualités .....	5
2.3	Focus, FAQ et autres .....	5
2.4	Lettre d'information .....	6
3	Mission d'assistance .....	6
3.1	Traitement des questions écrites .....	7
3.2	Accueil téléphonique (n° Indigo : 0820 20 18 16) .....	9
4	Développement d'actions avec un réseau national et européen de partenaires .....	10
4.1	Actions avec un réseau national de partenaires .....	10
4.2	Participation aux travaux européens .....	10
4.2.1	HelpNet : réseau des correspondants Helpdesk .....	10
4.2.2	HelpEx (plateforme d'échange) .....	11
5	Annexe .....	12

## Liste des figures et des tableaux

Figure 1 : Fréquentation mensuelle des sites du Helpdesk (nombre de visites) en 2025 .....	5
Figure 2 : Nombre de <b>questions traitées</b> par le Helpdesk par formulaire électronique ou par assistance téléphonique portant sur les règlements REACH ou CLP en 2024 .....	6
Figure 3 : Nombre de <b>questions écrites reçues</b> portant sur les règlements REACH, CLP ou POP en 2024 vs 2025 .....	7
Figure 4 : Principales origines des questions écrites reçues par le Helpdesk par région en 2025.....	8
Figure 5 : Taille des entreprises ayant interrogé le Helpdesk par écrit en 2025 (sur la base de leur déclaration sur le site du Helpdesk) .....	9
Figure 6 : Nombre de questions reçues à la permanence téléphonique sur les règlements REACH ou CLP en 2025. Le nombre total de questions traitées par téléphone est de 736, dont 404 pour REACH et 332 pour CLP. En moyenne, chaque appel couvre 2 à 3 questions et dure 30-40 minutes. ....	10
Tableau 1 : Bilan des indicateurs de fréquentation des sites du Helpdesk pour l'année 2025, et comparaison avec 2024 (Outil Matomo).....	4
Tableau 2 : Principaux secteurs d'activité ayant interrogé le Helpdesk par écrit (en pourcentage de questions posées, sur la base de la déclaration des demandeurs sur le site du Helpdesk).....	8

### Pour citer ce document, utilisez le lien ci-après :

Institut national de l'environnement industriel et des risques, *Rapport d'activité 2025 - Service National d'Assistance Réglementaire sur le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) et le règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)*, Verneuil-en-Halatte : Ineris - 234982 - 2855029 v1.026/03/2026.

**Mots-clés** : Helpdesk, REACH, CLP, POP

# 1 Introduction

Ce rapport rend compte des travaux de l'Ineris menés en 2025 pour la mise en œuvre du Service National d'Assistance Réglementaire (« Helpdesk »), conformément aux articles 77 (point 2.h) et 124 du règlement REACH et l'article 44 du règlement CLP. Le Helpdesk propose également une assistance sur le règlement POP dans le cadre d'une demande du Bureau des Produits Chimiques (Ministère de la Transition Ecologique).

## 2 Moyens d'information : actualisation des sites internet et lettre d'information

Les sites internet constituent un vecteur essentiel de la communication vers les entreprises. Les sites internet REACH-info, CLP-info et POP-info sont accessibles à travers un portail unique (<http://helpdesk-reach-clp.ineris.fr/>), permettant à l'utilisateur de s'orienter dans les différentes réglementations, de poser des questions sur les trois règlements en bénéficiant d'un module commun d'interrogation pour REACH, CLP ou POP, et d'avoir un accès aux lettres d'information préparées par le Helpdesk. Un moteur de recherche sur l'ensemble des sites, avec un affichage des résultats par pertinence, est proposé.

En septembre 2024, les sites internet du Helpdesk avaient bénéficié d'une refonte permettant de disposer d'une version conforme à la charte graphique de l'Ineris (et de l'Etat) et apportant des améliorations ergonomiques et visuelles importantes. En 2025, différentes améliorations complémentaires ont été apportées, notamment le développement d'un module de statistiques robustes permettant d'assurer le suivi du nombre de questions et de leur origine (pays, taille d'entreprise, etc.).

Le Helpdesk a en charge l'alimentation de ces sites et la mise à jour régulière des pages existantes avec une attention particulière portée aux rubriques « Actualités » et « A noter » (Focus).

Le Helpdesk assure également la mise en ligne régulière de nouvelles FAQ également publiées dans sa newsletter.

### 2.1 Fréquentation des sites internet

Le bilan des indicateurs de fréquentation des sites du Helpdesk pour l'année 2025 est présenté dans le Tableau 1, qui rappelle également les chiffres pour 2024.

Tableau 1 : Bilan des indicateurs de fréquentation des sites du Helpdesk pour l'année 2025, et comparaison avec 2024 (Outil Matomo)

Site	Nb de visites 2024	Nb de visites 2025	Nb de pages vues 2024	Nb de pages vues 2025
REACH	281 315	271 244	742 545	452 191
CLP	199 798	158 929	342 077	259 753
POP	32 161	35 677	51 054	51 815
Portail	41 116	25 774	114 471	156 453
<b>TOTAL</b>	<b>554 390</b>	<b>491 624</b>	<b>1 250 147</b>	<b>920 212</b>

Le nombre total de visites des sites du Helpdesk a légèrement diminué en 2025. Si la fréquentation des sites REACH et CLP a sensiblement baissé, en revanche celle du site POP était en légère augmentation (35 677 visites en 2025 vs 32 161 en 2024), ce qui peut être expliqué par le plus grand nombre d'actualités POP publiées en 2025 vs 2024.

Le nombre de pages vues sur tous les sites était au total, également moins élevé en 2025 (920 212 pages vues en 2025 vs 1 250 147 en 2024).

La fréquentation **mensuelle** des sites en nombre de visites totales est rapportée sur la Figure 1 pour chacun des sites [REACH INFO](#), [CLP INFO](#), [POP INFO](#).

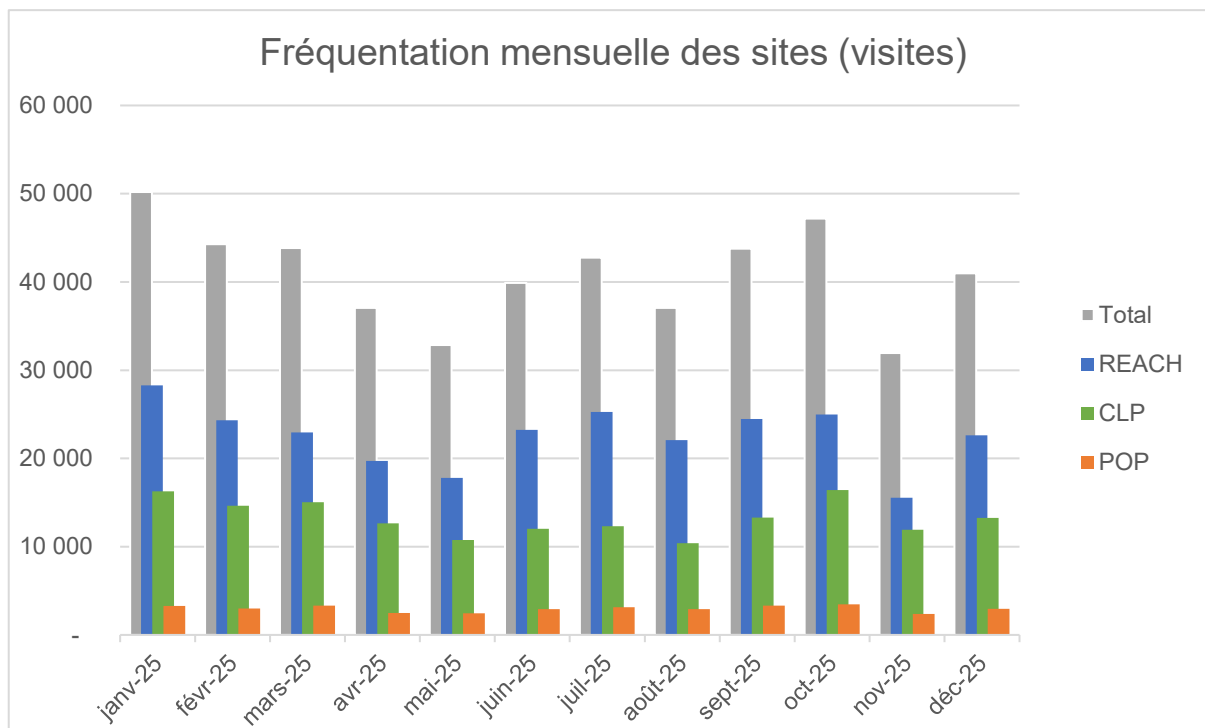


Figure 1 : Fréquentation mensuelle des sites du Helpdesk (nombre de visites) en 2025

Pour le site REACH-info, le nombre mensuel moyen de visites, (22 600 en 2025), a légèrement diminué par rapport à 2024 (ca. 23 400). Il en est de même pour le site CLP-info (en moyenne 13 200 visites mensuelles en 2025, vs 16 600 en 2024). En revanche le nombre mensuel moyen de visites sur le site POP était en légère hausse en 2025 : 2 970, vs 2 680 en 2024.

Les pages d'accueil qui affichent les actualités sont toujours les plus consultées pour les 3 sites REACH-info, CLP-info et POP-info.

Ensuite pour le site REACH, les pages les plus consultées en 2025 étaient par ordre de fréquentation décroissante, celles sur REACH en détail, le numéro Orfila, les guides et brochures, le focus Restrictions, page « A qui s'adresse REACH », les FAQ, le Focus SCIP.

Enfin pour le site CLP, la page portant sur les adaptations au progrès technique (ATP), le focus « nouvelles classes de danger », les guides et brochures, la page « webinars-événement », puis les FAQ, ont été les plus visitées en 2025.

## 2.2 Mise en ligne des actualités

En 2025, les rubriques "actualités" des sites du Helpdesk ont été alimentées avec près d'une cinquantaine d'informations provenant de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), de la Commission européenne ou des Ministères (17 pour le site REACH, et 29 pour le site CLP). Quant au site POP, 9 actualités ont été publiées.

## 2.3 Focus, FAQ et autres

Le nombre de focus sur des points particuliers des 2 règlements, visant à rassembler les principales informations sur un sujet spécifique d'actualité, s'élève à 10 pour le règlement REACH et 5 pour le règlement CLP. On soulignera notamment la mise à jour régulière des focus en lien avec les restrictions, l'article 33 de REACH, « SVHC et Articles » et pour CLP Le focus « CLP et ICPE/Seveso 3 ».

En 2025, la page « comprendre REACH » a été révisée et réagencée ; dans la Page Guides & brochures, un tri a été effectué (suppression de guides obsolètes et mise en ligne de nouveautés : catalogue BWG, substitution PFOA mousses anti-incendie, restriction microplastiques). Les focus suivants ont été mis à jour : SCIP, Interface REACH & déchets, Restrictions (4 nouveaux règlements + annexe 17 consolidée). Des mises à jour formelles ont été opérées sur les Focus suivants : SVHC et articles, Choix d'un consultant, Huiles essentielles.

En 2025, sur le site CLP, trois FAQ relatives à la déclaration au centre antipoison ont été publiées ([45814](#), [45815](#) et [45816](#)). Le tableau de synthèse CLP au format Ineris a été mis à jour pour prendre en compte les nouvelles classes de dangers.

Quant au site POP, la page « textes relatifs » a été révisée (correctifs et ajouts).

## 2.4 Lettre d'information

La lettre d'information sur les règlements REACH, CLP et POP est diffusée mensuellement. Cette lettre d'information relaye les informations les plus pertinentes en provenance de l'ECHA, de la Commission Européenne, des Autorités Compétentes françaises ou du Service National d'assistance réglementaire français.

En 2025, neuf lettres d'information ont été rédigées/diffusées/publiées à environ 4 700 abonnés (nombre d'abonnés en hausse, 4 000 abonnés en 2024), portant le nombre de lettres publiées à 238 - Liste des numéros publiés en annexe 1.

## 3 Mission d'assistance

Le Helpdesk assure les missions d'assistance suivantes :

- Service de questions/réponses par messagerie électronique : un formulaire d'interrogation, accessible depuis les sites [www.REACH-info.ineris.fr](http://www.REACH-info.ineris.fr), [www.clp-info.ineris.fr](http://www.clp-info.ineris.fr), et [www.pop-info.ineris.fr](http://www.pop-info.ineris.fr) permet aux entreprises concernées de poser directement leurs questions par message électronique et de recevoir la réponse écrite du Helpdesk,
- Service de réponse téléphonique : ce service permet aux industriels de dialoguer directement, sur des plages horaires fixées, avec le Helpdesk pour obtenir de l'information de premier niveau (ligne INDIGO 0820 20 18 16).

En 2025, le Helpdesk a reçu au total **1 610 questions**, posées soit par écrit, par l'intermédiaire du formulaire en ligne, soit par assistance téléphonique pour les 3 règlements REACH et CLP et POP (vs. 1905 en 2024).

Ces dernières années la proportion de questions CLP versus REACH a nettement augmenté et pour la première fois, en 2025, la proportion de questions portant sur REACH et CLP était similaire.

Le détail mensuel du nombre de **questions traitées par téléphone ou par écrit** en 2025 est donné dans la Figure 2 ci-après.

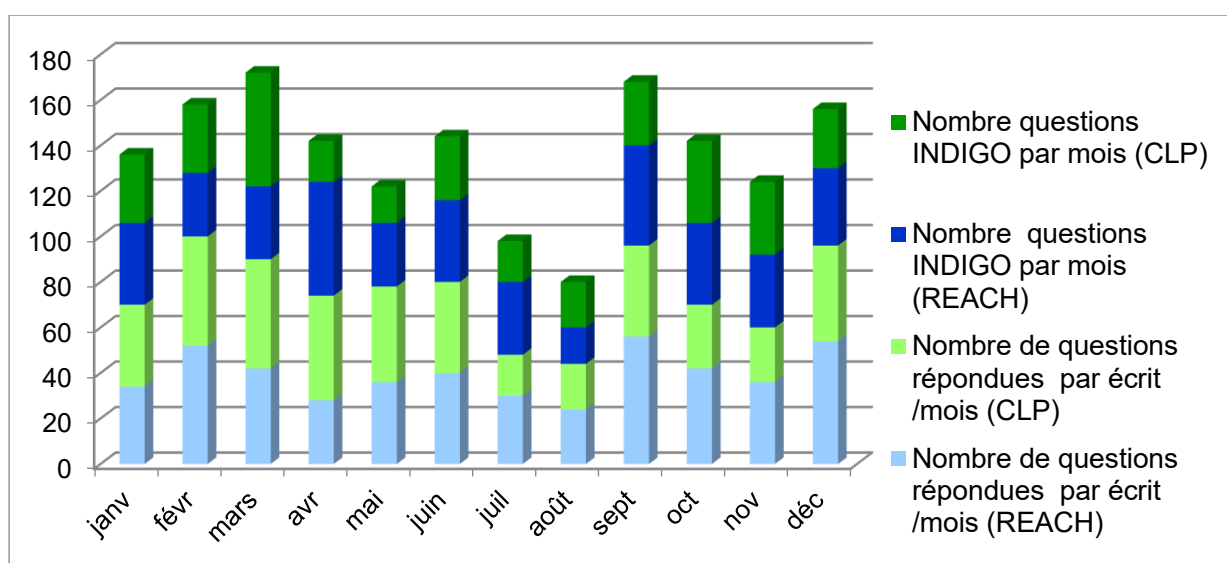


Figure 2 : Nombre de **questions traitées** par le Helpdesk par formulaire électronique ou par assistance téléphonique portant sur les règlements REACH ou CLP en 2024

### 3.1 Traitement des questions écrites

Au cours de l'année 2025, **874 questions écrites** ont été reçues contre 932 en 2024 (Figure 3), on note une relative stabilité du nombre de requêtes reçues par formulaire par rapport à l'année précédente. La distribution mensuelle des formulaires reçus est également restée relativement similaire à celle observée en 2024.

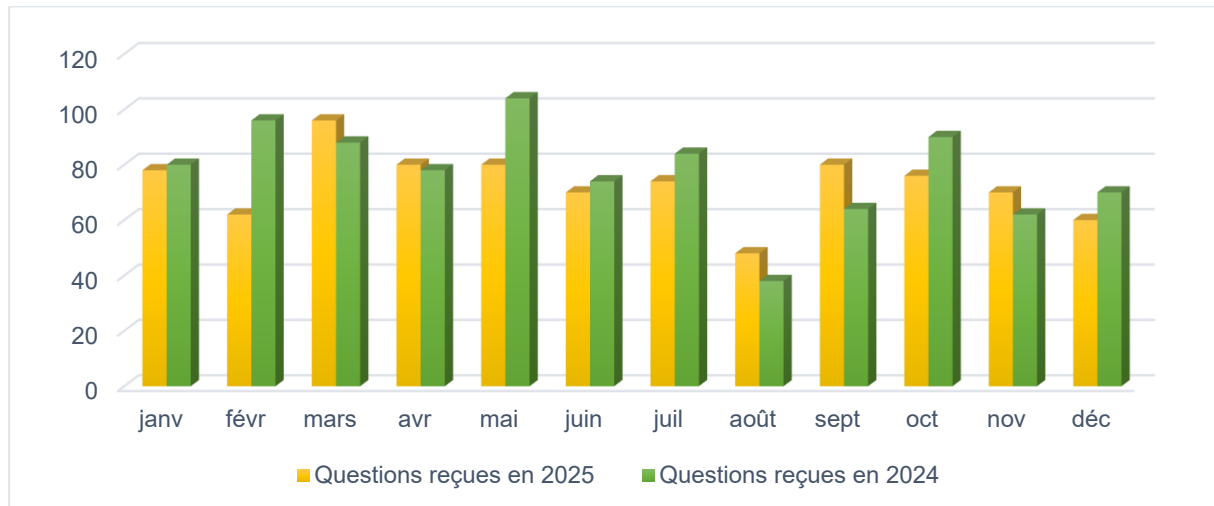


Figure 3 : Nombre de **questions écrites reçues** portant sur les règlements REACH, CLP ou POP en 2024 vs 2025

Les délais ainsi que le type de procédure suivi lors d'une réponse varient en fonction de la complexité et de l'abondance des questions. Il convient de souligner que les questions se sont complexifiées avec le temps, les demandeurs ayant acquis depuis la mise en œuvre du règlement un niveau de connaissance élevé des procédures, et adressent au Helpdesk les questions qui ne peuvent être résolues par ailleurs.

Dans le cas où le Helpdesk ne peut répondre à des questions, celles-ci peuvent être renvoyées vers l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) ou, avec l'implication des ministères, vers la Commission européenne, via différents groupes de travail.

Depuis 2022, l'ECHA, renvoie systématiquement au Helpdesk français les questions d'entreprises situées hors UE qui souhaitent mettre sur le marché des substances/mélanges ou articles en France.

#### **Provenance des questions écrites**

- **Pays d'origine** : en 2025, les questions reçues viennent majoritairement de France (88 % du total), les autres proviennent essentiellement d'Europe : Italie (2,3%), Belgique (1,6%), Espagne (1,6%), et du Royaume-Uni (1,4%).
- **Région d'origine** : en France, les questions proviennent de l'ensemble des régions, avec toujours une prédominance de l'Île de France (28%), suivie en 2025 des régions Rhône-Alpes (17%), Provence-Alpes-Côte d'Azur (13%), puis Hauts de France (8,6%), Nouvelle-Aquitaine (8,1%) et Occitanie (7,6%).

La Figure 4 présente les principales régions ayant posé une question au Helpdesk en 2025.

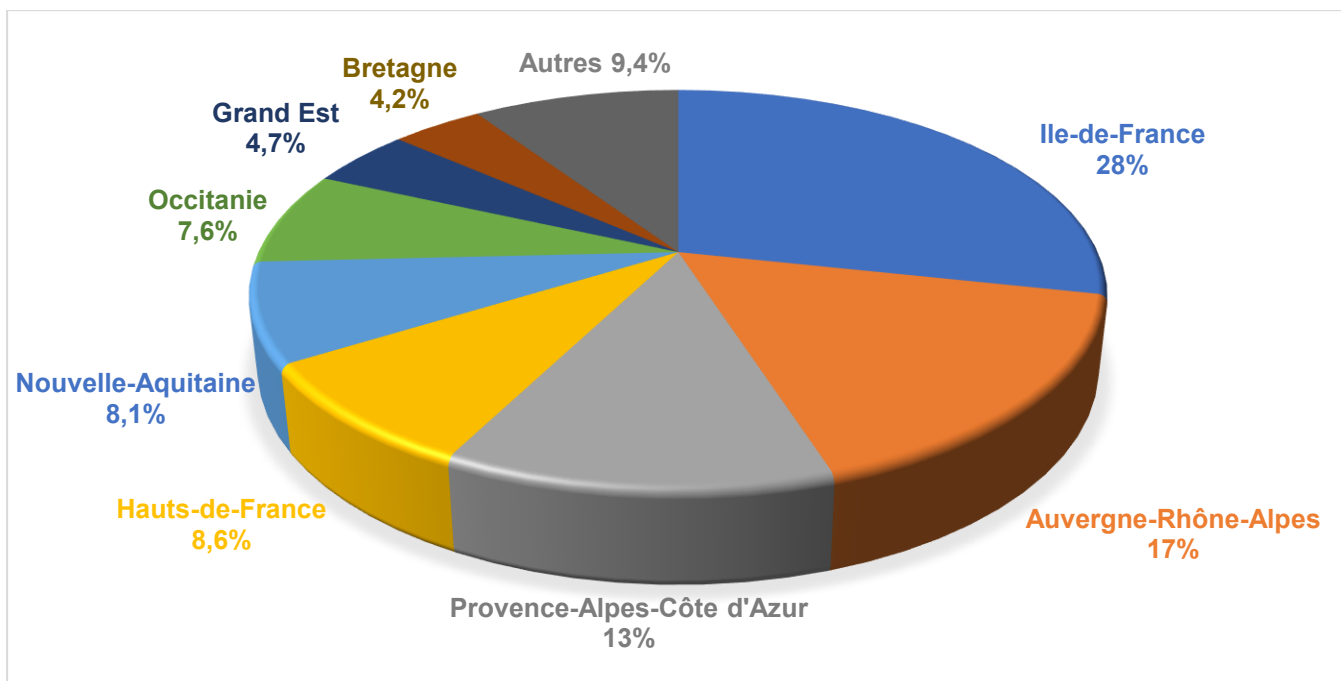


Figure 4 : Principales origines des questions écrites reçues par le Helpdesk par région en 2025

- **Secteur d'activité des entreprises ayant interrogé le Helpdesk**

Le Tableau 2 reporte les principaux secteurs d'activité ayant interrogé le Helpdesk. En 2025, on note toujours une nette prédominance de l'industrie chimique (40% des entreprises), suivie par les industries ferroviaires et autres moyens de transports (24%).

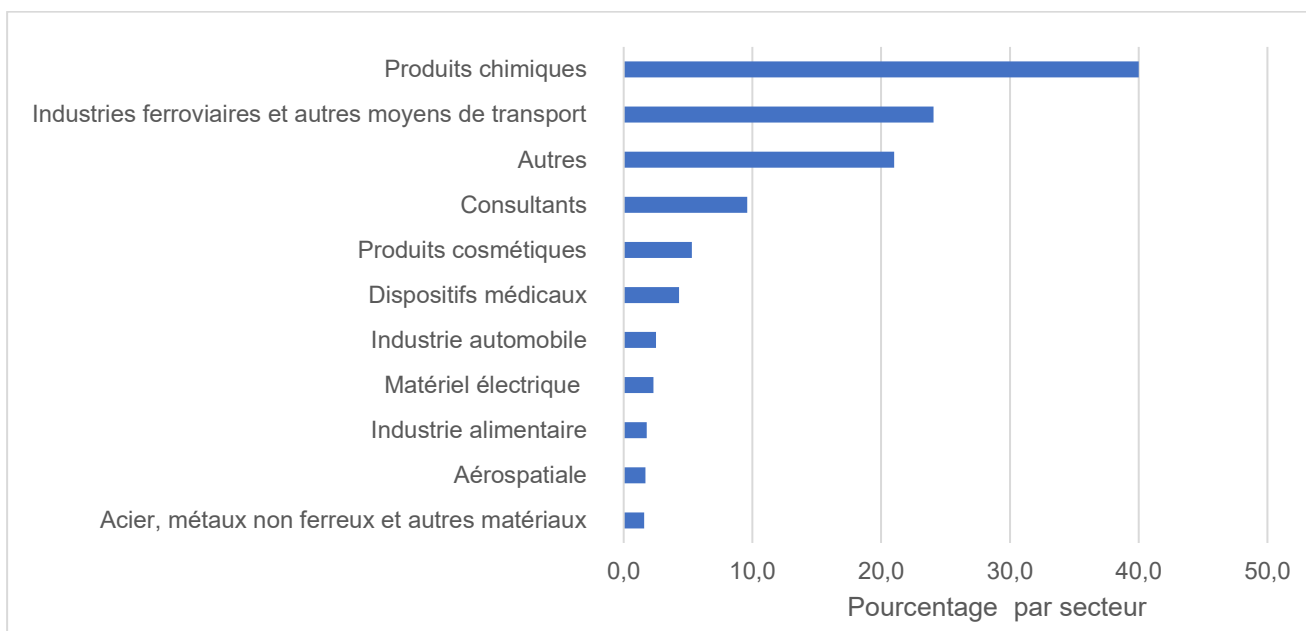


Tableau 2 : Principaux secteurs d'activité ayant interrogé le Helpdesk par écrit (en pourcentage de questions posées, sur la base de la déclaration des demandeurs sur le site du Helpdesk)

- **Taille des entreprises ayant interrogé le helpdesk**

La proportion de grandes entreprises et de PME ayant interrogé le Helpdesk en 2025 est présentée sur la Figure 5. En 2025, les questions posées par les grandes entreprises étaient majoritaires et en hausse (35% vs 29% en 2024). Autant de questions ont été posées par des micro entreprises que par des petites entreprises (22%), et les questions des micro-entreprises ont diminué (22% vs 29% en 2024).

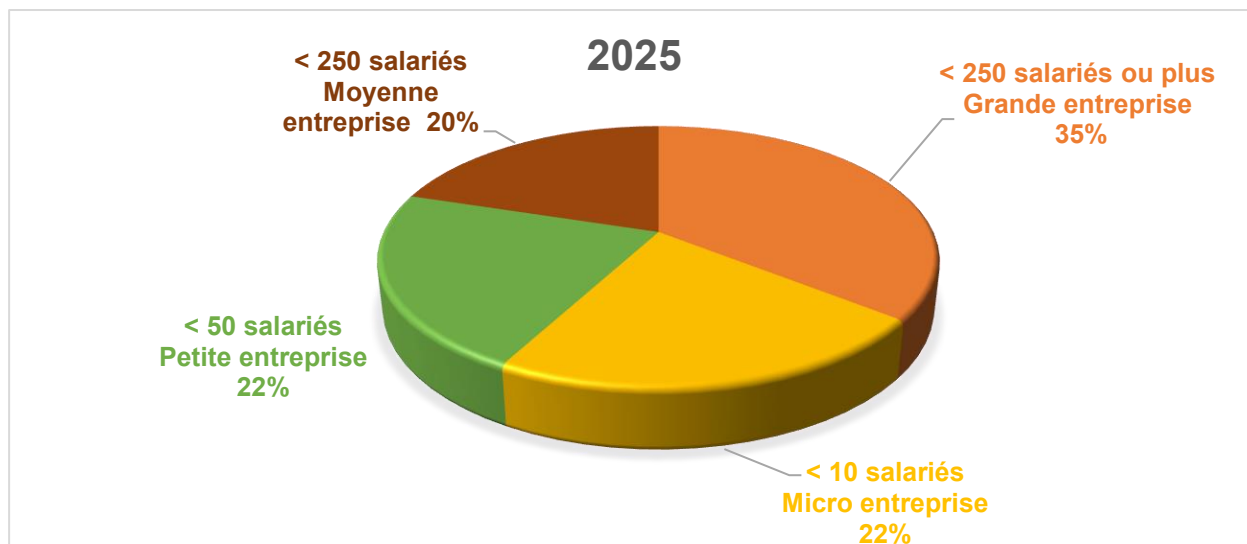


Figure 5 : Taille des entreprises ayant interrogé le Helpdesk par écrit en 2025 (sur la base de leur déclaration sur le site du Helpdesk)

### 3.2 Accueil téléphonique (n° Indigo : 0820 20 18 16)

L'accueil téléphonique est assuré de 9h à 12h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis sauf cas exceptionnel. Le numéro Indigo est accessible sans restriction géographique.

Trois catégories d'appel peuvent être identifiées :

1. Le demandeur ne connaît pas les règlements et n'a pas recherché préalablement la réponse à sa question sur le site web : il a besoin d'être orienté sur de nombreux aspects, y compris dans sa recherche des informations,
2. Le demandeur a plusieurs questions bien définies et préparées à la suite de ses lectures et sur l'interprétation qu'il peut avoir des règlements, guides techniques et FAQ. Les demandeurs ont progressé dans leur niveau d'information et s'interrogent sur des aspects transversaux par exemple, sur leurs obligations résultant des obligations dans leur chaîne d'approvisionnement,
3. Le demandeur a des interrogations d'ordre pratique (IUCLID, Comptes ECHA, Portail PCN).

Le détail mensuel des questions téléphoniques traitées en 2025 est présenté par la figure 6 ci-dessous.

Contrairement au nombre de questions écrites, plutôt stable, le nombre d'appels à la permanence téléphonique du Helpdesk en 2025 était inférieur à celui de 2024. On observe un pic de questions en mars (82 questions). Le nombre total de questions traitées par téléphone en 2025 est de 736 (vs 977 en 2024, 1072 en 2023 et 921 en 2022).

Ce sont les questions sur REACH qui ont considérablement diminué avec un total de 404 questions REACH (vs 639 en 2024). Les questions concernant CLP sont par contre restées quasiment stables (332 en 2025 vs 338 en 2024).

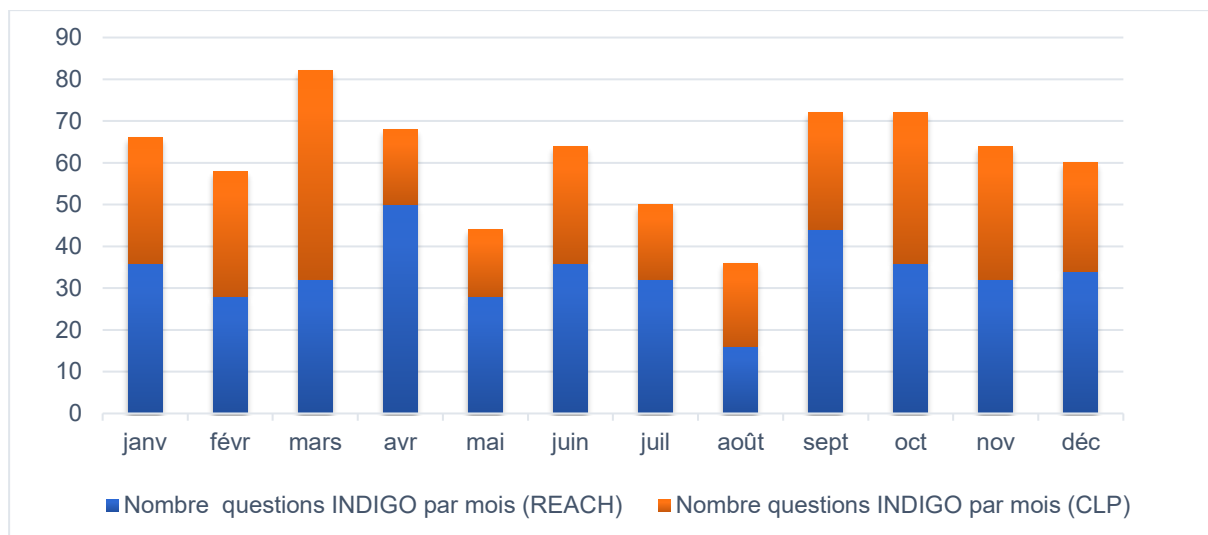


Figure 6 : Nombre de questions reçues à la permanence téléphonique sur les règlements REACH ou CLP en 2025. Le nombre total de questions traitées par téléphone est de 736, dont 404 pour REACH et 332 pour CLP. En moyenne, chaque appel couvre 2 à 3 questions et dure 30-40 minutes.

## 4 Développement d'actions avec un réseau national et européen de partenaires

### 4.1 Actions avec un réseau national de partenaires

Le Helpdesk continue son assistance directe auprès des inspecteurs aussi bien en termes de réponses aux questions reçues des inspecteurs, que d'aide aux formations habilitantes des inspecteurs (DREAL/Inspecteurs du travail/Douanes, DGCCRF). En 2025, le helpdesk a participé à une session de formation pour les inspecteurs sur REACH et CLP (2 et 3 juin 2025).

Le Helpdesk a poursuivi son travail de collaboration avec ses partenaires en participant :

- à la réunion annuelle du Comité des déclarations des produits chimiques (organisée par le CAP de Nancy), le 16/01/25.
- au webinaire « Révision CLP » organisé par France chimie le 8/4/25, le contenu de ce webinaire et notre participation ayant fait l'objet de discussions préalables avec la DGCCRF.
- à une intervention le 05/12/25 auprès de l'Adria et Bretagne compétitivité pour une présentation sur REACH et les articles (emballages alimentaires).

### 4.2 Participation aux travaux européens

L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) est chargée d'animer et de coordonner les actions des États Membres en matière d'information et de s'assurer de la cohérence des actions et des réponses fournies. Pour cela, elle met en place un réseau des correspondants des Helpdesks nationaux afin d'harmoniser les procédures de travail, de résoudre des divergences de vues et d'entretenir une base de données européenne de questions et de réponses.

#### 4.2.1 HelpNet : réseau des correspondants Helpdesk

Le Helpdesk a participé aux réunions de travail du réseau européen des Helpdesks nationaux (HelpNet) pour REACH et CLP :

- Réunion sur 3 jours en présentiel à l'ECHA en mai 2025 :
  - 20<sup>ème</sup> HelpNet Steering Group meeting : présentation des nouvelles tâches de l'ECHA, lancement d'un chatbot à destination des utilisateurs du site [echa.europa.eu](https://echa.europa.eu), activités du Groupe BWG "Borderline Working Group", activités de soutien aux PME,

- HelpNet REACH workshop : Actualités de la Commission européenne, avec le plan d'action pour l'industrie chimique, et actualités de l'ECHA, avec le support aux actions de communication des helpdesks sur les PPORD<sup>1</sup> et sur les annexes IV et V de REACH
- HelpNet CLP workshop : actualités réglementaires de la Commission (présentation du nouvel outil de consultation avec l'industrie, le « reality check » dans un objectif de simplification), nouvel inventaire C&L, mise à jour des guides, affaire juridique concernant le dioxyde de titane
- Réunion de 2 jours en distanciel en novembre 2025 :
  - HelpNet REACH Workshop : actualités de la Commission Européenne et de l'ECHA avec restrictions en cours et adoptées, mises à jour entrée 78 (microplastiques) et entrée 28-30 (restriction CMR) ; microplastiques et modalités de déclaration
  - HelpNet CLP Workshop : actualités de la Commission Européenne et de l'ECHA avec révision des exemptions de Défense, alignement du CLP avec le GHS, prise en compte des nouveaux dangers dans l'annexe VI du CLP, clarification sur l'annulation de classification du TiO<sub>2</sub>, évaluation de l'extension des obligations de sécurité enfants et indice tactile ; ECHA et les PME.

Ces deux réunions ont fait l'objet de comptes-rendus transmis aux autorités compétentes.

Par ailleurs, le Helpdesk a poursuivi sa participation (avec les Helpdesk IE, LU, DE, DK, FI) aux différentes réunions du BWG (Borderline Working Group) durant toute l'année 2025 à raison d'une réunion par trimestre afin d'échanger sur des cas complexes de discrimination entre Substance/Mélange/Article et combinaisons de Substances/Mélanges et d'articles. Le [catalogue](#) de cas complexes publié sur le [site de l'ECHA](#) par le groupe de travail et relayé sur le site REACH du Helpdesk est régulièrement mis à jour avec les nouveaux cas qui font consensus au sein du groupe de travail. Le catalogue a fait l'objet de deux mises à jour en 2025, la dernière version publiée (v5) date de décembre 2025.

#### 4.2.2 HelpEx (plateforme d'échange)

Dans le cadre du forum d'échange électronique européen pour REACH et le CLP, en 2025, le Helpdesk a :

- Participé à l'élaboration des FAQ européennes REACH et CLP tout au long de l'année,
- Participé aux vidéoconférences ECHA (REACH et CLP) 1 fois / mois sur les questions HELPEX en cours
- Posé 3 questions, à l'ECHA et aux autres Helpdesks nationaux via la plateforme HelpEx, présentant une problématique d'interprétation des règlements : questions portant sur l'étiquetage CLP en vertu du règlement révisé
- Commenté 6 questions posées sur le HelpEx par d'autres helpdesks nationaux (restriction et section 15 de la FDS, mélanges ioniques, exemption d'enregistrement pour les produits valorisés, catégories de mousses anti-incendie concernées par la restriction PFHxA, FDS pour les produits importés, étiquetage des instruments d'écriture, mesures transitoires pour les nouvelles classes de danger...)

Le Helpdesk a poursuivi sa veille sur les nouvelles questions en consultation au HelpEx, avec envoi bimensuel (aux autorités compétentes) des questions en cours de discussion. Ceci permet d'identifier les échanges en cours à la fois au niveau des autorités compétentes et des Helpdesks ainsi que celles sur lesquelles la France souhaite se positionner.

---

<sup>1</sup> PPORD : Process Oriented Research and Development ou RDAPP en français : Recherche et de Développement Axées sur les Produits et les Processus

## 5 Annexe

### Annexe 1 : Liste des lettres d'information

Les lettres d'information sont consultables ici : [Lettre d'information | Helpdesk REACH-CLP \(ineris.fr\)](#)

Lettre d'information n°230	230591 - 2822110
Lettre d'information N°231	230591 - 2824225
Lettre d'information N°232	230591 – 2828331
Lettre d'information N°233	230591 – 2832293
Lettre d'information N°234	230591 – 2834533
Lettre d'information N°235	230591 – 2839735
Lettre d'information N°236	230591 – 2842696
Lettre d'information N°237	230591 - 2845975
Lettre d'information N°238	230591 - 2848060

